



Indemnisation journée de présence sur convocation obligatoire

Par **seblavenant**, le **05/10/2011** à **21:56**

Bonjour,
Je sort tout juste d'une procédure de dommage ouvrage liée à un défaut d'étanchéité de ma maison.
Le constructeur me propose de calculer le montant de l'indemnisation que je veux lui demander.
Je souhaitais savoir si il est possible de demander un dédommagement des jours de présence obligatoires sur convocation par l'expert de l'assurance dans le cadre de la dommage ouvrage.
J'ai à chaque fois du prendre un jour de congé spécifique pour faire acte de présence.
Je vous remercie pour les informations que vous pourriez m'apporter.
Cordialement,